

Fiche signalétique



VIVID

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Nom commercial : VIVID
Utilisation du produit : nettoyeur vitres
Fournisseur : Ecolab, Division des Produits Professionnels
370 Wabasha Street N
St. Paul MN 55102
5105 Tomken Road
Mississauga ON L4W 2X5
1-800-352-5326
Code : 965426-01
Date d'édition : 02-Novembre-2005

INFORMATIONS RELATIVES AUX SOINS D'URGENCE : 1-800-328-0026
Extérieur États-Unis et Canada APPELER 1-651-222-5352 (aux É.U.)

Section 2. Composition et information sur les ingrédients

| <u>Nom</u> | <u>Numéro CAS% en poids</u> | |
|-----------------|-----------------------------|---------|
| 2-butoxyéthanol | 111-76-2 | 10 - 30 |
| éthanol | 64-17-5 | 7 - 13 |
| méthanol | 67-56-1 | 1 - 5 |

Section 3. Identification des risques

État physique : Liquide. (Liquide.)
Vue d'ensemble des urgences : AVERTISSEMENT!

PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES.
LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.
LA VAPEUR PEUT PROVOQUER UN INCENDIE.

Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption : Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation, Ingestion

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux : Irritant pour les yeux.
Peau : Irritant pour la peau.
Inhalation : Passablement irritant pour le système respiratoire.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante froide. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Ingestion : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si de grandes quantités de cette substance sont ingérées, appeler un médecin immédiatement.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|---|---|
| Température d'auto-inflammation | : Non disponible. |
| Point d'éclair | : 40 °C (Coupe fermée) |
| Limites d'inflammabilité | |
| Seuil maximal: | Non disponible. |
| Seuil minimal: | Non disponible. |
| Produits de la combustion | : Non disponible. |
| Appareils et méthodes de lutte contre les incendies | : En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du CO ₂ . Élever une digue de sécurité pour éviter l'écoulement du produit. Liquide et vapeur combustibles. Peut causer des brûlures, mais ne s'enflamme pas facilement. |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvrant le visage à pression positive. |
| Risques d'explosion du produit en présence de chocs mécaniques: | Non disponible. |
| Risques d'explosion du produit en présence de décharges électriques: | Non disponible. |

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

| | |
|-------------------------------|--|
| Précautions individuelles | : Ventiler les lieux du déversement ou de la fuite. Ne pas toucher aux contenants endommagés ni au produit déversé à moins de porter un équipement de protection adéquat (section 8). Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. |
| Précautions environnementales | : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. |
| Méthodes de nettoyage | : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. En cas de déversements de petites quantités, répandre un absorbant (en l'absence de produits appropriés, utiliser de la terre) et utiliser un équipement anti-étincelles ou antidéflagrant pour transférer le produit dans un récipient approprié pour les déchets. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. |

Section 7. Manutention et entreposage

| | |
|-------------|--|
| Manutention | : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie, minimiser les sources d'inflammation. Laver abondamment après usage. |
| Entreposage | : Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Entreposer à une température se situant entre 0 et 50°C |

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

| | |
|--------------------------------|--|
| Système de contrôle technique | : Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. Fournissez une douche oculaire et une douche d'urgence dans le secteur s'il existe un risque du contact ou éclaboussure. |
| Protection individuelle | |
| Yeux | : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides. |
| Mains | : Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser Gants étanches. |
| Peau | : Aucun équipement de protection nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. |
| Respiratoire | : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. |
| Nom | <u>Limites d'exposition</u> |

| | |
|-----------------|---|
| 2-butoxyéthanol | ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004). TWA: 20 ppm 8 heure(s). Forme: All forms |
| éthanol | ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004). TWA: 1880 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: All forms TWA: 1000 ppm 8 heure(s). Forme: All forms |
| méthanol | ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004). Peau STEL: 328 mg/m ³ 15 minute(s). Forme: All forms STEL: 250 ppm 15 minute(s). Forme: All forms TWA: 262 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: All forms TWA: 200 ppm 8 heure(s). Forme: All forms |

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---------------------------------|-----------------------|
| État physique | : Liquide. (Liquide.) |
| Couleur | : Bleu. |
| Odeur | : Alcoolisée. |
| pH | : 7.75 (100%) |
| Point d'ébullition/condensation | : 100 °C |
| Point de fusion/congélation | : Non disponible. |
| Densité relative | : 0.98 (Eau = 1) |
| Pression de vapeur | : Non applicable. |
| Densité de vapeur | : Non disponible. |
| Seuil de l'odeur | : Non disponible. |
| Vitesse d'évaporation | : Non disponible. |
| LogK _{ow} | : Non disponible. |

Section 10. Stabilité et réactivité

| | |
|---|--------------------------|
| Stabilité | : Le produit est stable. |
| Conditions d'instabilité | : Non disponible. |
| Incompatibilité avec différentes substances | : Non disponible. |
| Produits de décomposition dangereux | : Non disponible. |

Section 11. Information toxicologique

Effets aigus potentiels sur la santé

| | |
|-----------------------|---|
| Yeux | : Irritant pour les yeux. |
| Peau | : Irritant pour la peau. |
| Inhalation | : Passablement irritant pour le système respiratoire. |
| Ingestion | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Propriétés irritantes | : Matière dangereuse selon les critères du SIMDUT. |

Effets chroniques potentiels sur la santé

| | |
|--|--|
| Effets cancérogènes | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets mutagènes | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets tératogènes | : Matière dangereuse selon les critères du SIMDUT. |
| Effets sur la reproduction | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Sensibilisation au produit | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Produits synergiques (toxicologiquement) | : Non disponible. |

Données toxicologiques

| <u>Nom des ingrédients</u> | <u>Test</u> | <u>Résultat</u> | <u>Voie</u> | <u>Espèces</u> |
|----------------------------|-------------|-----------------|-------------|----------------|
|----------------------------|-------------|-----------------|-------------|----------------|

| | | | | |
|-----------------|-------|-------------|--------|---------------|
| 2-butoxyéthanol | DL50 | 470 mg/kg | Orale | Rat |
| | DL50 | 300 mg/kg | Orale | Lapin |
| | DL50 | 1200 mg/kg | Orale | Cochon d'Inde |
| | DL50 | 220 mg/kg | Cutané | Lapin |
| éthanol | DL50 | 7060 mg/kg | Orale | Rat |
| | DL50 | 6300 mg/kg | Orale | Lapin |
| | DL50 | 3450 mg/kg | Orale | Souris |
| | Dlmin | 1400 mg/kg | Orale | human |
| | Dlmin | 5500 mg/kg | Orale | Chien |
| méthanol | DL50 | 5628 mg/kg | Orale | Rat |
| | DL50 | 14200 mg/kg | Orale | Lapin |
| | DL50 | 7300 mg/kg | Orale | Souris |
| | DL50 | 15800 mg/kg | Cutané | Lapin |
| | Dlmin | 143 mg/kg | Orale | human |
| | Dlmin | 428 mg/kg | Orale | human |
| | Dlmin | 6422 mg/kg | Orale | man |
| | Dlmin | 393 mg/kg | Cutané | Singe |

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le sang, reins, le système reproducteur, foie, le système lymphatique, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, lentille ou cornée.

Section 12. Information sur l'écologie

Données sur l'écotoxicité

| <u>Nom des ingrédients</u> | <u>Espèces</u> | <u>Période</u> | <u>Résultat</u> |
|----------------------------|----------------------------|----------------|-----------------|
| 2-butoxyéthanol | Lepomis macrochirus (CL50) | 96 heure(s) | 1490 mg/l |
| | Daphnia magna (CE50) | 48 heure(s) | 2 mg/l |
| éthanol | Daphnia magna (CE50) | 48 heure(s) | 9.3 mg/l |
| | Daphnia magna (CE50) | 48 heure(s) | >100 mg/l |
| | Pimephales promelas (CL50) | 96 heure(s) | >100 mg/l |
| | Daphnia magna (CL50) | 96 heure(s) | >100 mg/l |
| | Oncorhynchus mykiss (CL50) | 96 heure(s) | 13000 mg/l |
| | Daphnia magna (CE50) | 48 heure(s) | >10000 mg/l |
| | Oncorhynchus mykiss (CE50) | 48 heure(s) | 13200 mg/l |
| | Lepomis macrochirus (CE50) | 48 heure(s) | 16000 mg/l |
| | Pimephales promelas (CL50) | 96 heure(s) | >100 mg/l |
| | Daphnia magna (CL50) | 96 heure(s) | >100 mg/l |
| méthanol | Lepomis macrochirus (CL50) | 96 heure(s) | 15400 mg/l |

Produits de dégradation : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂) et de l'eau.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Consulter les autorités locales ou régionales.

Section 14. Information relative au transport

| Informations réglementaires | Numéro UN | Nom d'expédition correct | Classe | Groupe de conditionnement | Autres informations |
|-----------------------------|-----------|---|--------|---------------------------|---|
| Classification pour le TMD | UN1993 | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol) | 3 | III | <u>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</u> 450 <u>Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers</u> 60 |

Dispositions particulières

16

NE S'APPLIQUE QUE PENDANT LE TRANSPORT PAR ROUTE**Les modifications de la description de l'expédition selon l'emballage ne sont pas prises en compte.****Section 15. Information réglementaire**

SIMDUT : Classe B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).
Classe D-2A: Substance ayant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Section 16. Renseignements supplémentaires

Date d'édition : 02-Novembre-2005.

Nom du responsable : Regulatory Affairs

Date de publication : 02-Novembre-2005.

précédente

Avis au lecteur

Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes pour ce qui touche de la formule utilisée pour la fabrication du produit dans le pays d'origine.

Étant donné que certaines données, standards ou réglementations évoluent et que les conditions d'utilisation et de manipulation échappent à notre contrôle, aucune garantie, expresse ou implicite, ne peut être donnée quant à l'exhaustivité ou l'exactitude permanente de ces informations.